



Déclaration surfaces habitables aux impôts

Par **fred_ghes**, le **22/03/2010** à **18:03**

Bonjour,

dans le cadre d'une acquisition d'environ 350m² déclarés par le vendeur dont 60m² déclarés en surface professionnelle, l'acquéreur se renseigne au service des impôts et se rend compte que seuls 180m² sur les 290m² sont déclarés.

Quelle est la démarche à adopter et les risques encourus par les 2 parties ?
Qui doit se charger de déclarer la surface professionnelle comme désormais habitable?
auprès de qui?
Pourquoi les actes notariaux ne font pas état des mètres de surface habitable?
Merci d'avance pour vos réponses, salutations,

Fred_ghes